

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2014

F i c h e d ' i n s c r i p t i o n a c t i o n

Remplir une fiche par action.

Pour la renseigner, veuillez vous reporter aux consignes ci-contre et le règlement d'appel à projet

ORGANISME PORTEUR DE L'ACTION :		
<p style="text-align: center;">Enjeu*</p> <p>Jeunes <input type="checkbox"/></p> <p>Deux roues motorisés <input type="checkbox"/></p> <p>Alcool - stupéfiants <input type="checkbox"/></p> <p>Seniors <input type="checkbox"/></p> <p>Accidents sans tiers <input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Domaine*</p> <p>Éducation, formation, prévention <input type="checkbox"/></p> <p>Communication <input type="checkbox"/></p> <p>Contrôle, sanction <input type="checkbox"/></p> <p>Autre (préciser) : <input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><i>à retourner avant le 14/02/2014 à l'adresse suivante :</i></p> <p>Préfecture de la Charente-Maritime Pôle Sécurité Routière 38, rue de Réaumur – CS 70000 17017 La Rochelle cedex1</p> <p style="text-align: center;">Titre de l'action *</p>
Objectif général *		
Description détaillée de l'action *		
Cible *		Nombre de personnes touchées par cette action
Intervenants envisagés		
Supports utilisés		
Calendrier prévisionnel	Date de début	Date de fin

* champ obligatoire

	Coût global :	Montant demandé au PDASR :
--	----------------------	-----------------------------------

Montage financier	Partenaires		Participation financière	
			(Joindre les devis correspondants)	
Cette action a-t-elle déjà été mise en œuvre?	OUI	NON	Si oui, quand?	
Indicateur(s) de suivi			Critères et indicateurs de réussite	
Organisme responsable de la mise en œuvre				
Contacts locaux (nom, prénom, adresse, téléphone, mail*)				

Enjeux : Sélectionnez parmi les enjeux définis dans le Plan départemental de Lutte contre l'Insécurité Routière, celui ou ceux qui seront ciblés par la réalisation de votre projet d' action.

Domaine : Sélectionnez le ou les domaines sur lesquels votre projet d'action proposée est susceptible d'intervenir

Titre de l'action : Donnez un titre à votre projet d'action

Objectif général : Exprimez la mise en œuvre de ce projet en termes d'effets recherchés au plan local pour la sécurité routière. Donnez une définition générale de ce que vous voulez faire (pourquoi faire cette action)

Description détaillée de l'action : Détaillez tout le programme de mise en œuvre de votre projet (action unique, multiple, programme, moyens pour atteindre l'objectif général...)

Intervenants envisagés : Listez les intervenants que vous envisagez pour la réalisation de votre action (ex : pompiers, police, gendarmerie, inspecteurs du permis de conduire, auto-écoles, associations,...)

Cible : Précisez la population directement concernée par votre projet (âge, catégorie d'utilisateur) et le **nombre** de personnes.

Supports utilisés : Répertoriez les différents supports nécessaires à la réalisation de votre projet (documents, vidéo, affiches, questionnaire, ouvrages...)

Partenaires : Listez tous vos partenaires (financiers et matériels)

Coût et montage financier : coût global du projet, montant demandé au titre du P.D.A.S.R., participation financière des autres partenaires

Indicateurs de suivi : définissez les moyens de communication (publicité, médias...) d'une part et les **indicateurs d'atteinte** d'objectif d'autre part dont vous disposerez (résultats, statistiques, questionnaire rempli...)

Responsable de la mise en œuvre : Indiquez l'association ou l'organisme support du projet

Contacts locaux : Noms, prénoms, adresse, n° de téléphone des personnes physiques chargées de la mise en place du projet et susceptibles de fournir des renseignements complémentaires.

REGLEMENT

Le présent règlement définit les modalités de l'appel à projets relatif au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2014.

Article 1 : Objet

La Préfecture de la Charente-Maritime, dont le siège est situé 38, rue Réaumur, CS 70000 - 17017 La Rochelle cedex1, représentée par M. Bruno CRUCHANT, Directeur de Cabinet, chef de projet Sécurité Routière, organise un appel à projets à l'occasion de l'élaboration du PDASR 2014.

L'objet de cet appel à projets est d'encourager et de multiplier les initiatives des partenaires publics ou privés engagés dans la lutte contre l'insécurité routière dans notre département.

Le Plan Départemental de Lutte contre l'Insécurité Routière 2013 (PDLIR), lequel s'appuie sur une analyse de l'accidentologie complétée par un bilan des actions de prévention et de communication dans le cadre du PDASR, a identifié sept enjeux prioritaires que sont : la vitesse, la lutte contre la conduite en état d'alcoolémie ou sous l'emprise de stupéfiants, les comportements à risques, les jeunes, les seniors, les deux roues motorisés et les cyclistes.

Ces enjeux seront déclinés dans les propositions d'actions déposées au titre du PDASR 2014.

La priorité sera accordée aux projets concrets et innovants, ainsi qu'aux projets à dimension départementale. Toute demande de financement ayant pour objet une contribution aux frais de fonctionnement d'une association (coûts salariaux) sera automatiquement rejetée. De même que les projets d'aménagements routiers ne pourront être retenus au titre du PDASR.

Article 2 : Constitution des dossiers de candidatures

La participation à l'appel à projets est ouverte aux collectivités, services de l'Etat, secteur privé et monde associatif.

La date de dépôt des candidatures est fixée au 14/02/2014. Les propositions d'actions devront s'appuyer sur les « fiches projet » jointes au présent règlement.

Les dossiers de candidatures devront comporter les documents suivants :

- la fiche d'inscription du projet ;
- le RIB et n° SIRET de l'organisme portant le projet.

Une attention toute particulière sera portée à la présentation des devis dans le cas où le porteur de l'action solliciterait un soutien financier (achat de matériel ou intervention extérieure).

Seules les dépenses en lien avec la sécurité routière seront prises en compte.

Seuls les dossiers complets seront examinés. Les candidats s'engagent à fournir toutes pièces comptables et administratives permettant l'examen de leur projet.

Pour toute action ne nécessitant pas de financement de la part du PDASR, la fiche d'inscription devra néanmoins être renseignée de façon à inscrire sur le planning d'intervention qui reflète l'ensemble des opérations se déroulant sur l'ensemble du département.

Si le projet ne cible pas un des enjeux prioritaires, le dossier devra comporter les éléments permettant à la commission d'attribution des aides financières de juger de l'opportunité de la thématique visée.

Article 3 : Commission d'attribution

La Commission présidée par monsieur le Directeur de cabinet du Préfet est composée des représentants des services de l'Etat et du Département.

Elle se réunira en janvier 2014 afin de choisir les projets retenus en vue de leur financement.

A l'issue de cette réunion, l'attribution de l'aide financière sera notifiée aux porteurs d'actions.

Ceux ci s'engagent donc à utiliser la subvention selon le contenu de l'action déposée suite à l'appel à projet (devis à l'appui). Si cette condition n'est pas respectée, le pôle sécurité routière, responsable du versement des subventions, se réserve le droit de revoir à la baisse ou de rejeter l'aide financière au vu des documents présentés.

Article 4 : Organisation des actions

La coordination sécurité routière de la Préfecture :

Coordinateur : Marc Chèvre (marc.chevre@charente-maritime.gouv.fr) / tél : 05 46 27 45 95)

Adjoint : Pascal Dallançon (pascal.dallancon@charente-maritime.gouv.fr) / tél : 05 46 27 43 90)

se tiennent à la disposition des porteurs d'actions pour tout accompagnement dans la conception et la réalisation de leur projet.

La coordination est en mesure de fournir tout le matériel pédagogique utile (dépliants, affiches, vidéos).

Le département de la Charente-Maritime dispose également d'un réseau d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) qui peuvent être porteurs d'actions, mais aussi venir en appui suivant leur domaine de compétence. Ils sont nommés par arrêté préfectoral et interviennent à titre bénévole.

Article 5 : Modalités de paiement des subventions

L'interlocuteur étant la Préfecture pour la gestion comptable du PDASR, les factures devront être transmises avant le 5 novembre 2014 au pôle sécurité routière.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de factures :

- acquittées si l'aide financière émane du Département,
- acquittées ou prises en charge directement par la coordination pour l'aide provenant de l'Etat.

Il est rappelé que toute action financée, aidée ou portée dans le cadre du PDASR donne lieu à un compte-rendu afin d'en évaluer la pertinence et la qualité en cas de renouvellement. Un questionnaire prévu à cet effet est disponible auprès du pôle sécurité routière de la Préfecture. Le versement de la subvention accordée est subordonné à la présentation de cette évaluation.

Article 6 : Informations générales

Tout bénéficiaire d'un financement au titre de l'appel à projets PDASR 2014 assurera, sur tous les documents et supports de communication liés au projet soutenu, la visibilité de la participation de l'Etat et, le cas échéant, du Conseil général.

Les éventuelles modifications de calendrier de dépôt de dossiers, notification des aides financières seront portées à la connaissance des porteurs d'actions.

Le pôle sécurité routière de la Préfecture se tient à leur disposition pour tout renseignement relatif aux dispositions du présent règlement.

Annexe 1 :

Les projets reprenant les initiatives proposées dans les fiches présentées en annexe et listées par enjeux, pourront faire l'objet d'un financement prioritaire :

- vitesse ;
- alcool stupéfiants ;
- comportements à risques ;
- jeunes
- seniors ;
- deux roues motorisés ;
- cyclistes.

Annexe 2 : proposition de bilan

Annexe 1 :

FICHE PROJET : ENJEU VITESSE

Objectif	Lutter contre les vitesses excessives et inadaptées
Projet reproductible	<p>Mettre à disposition des collectivités un panneau information vitesse (radar préventif) permettant d'enregistrer et d'analyser les vitesses observées. Ces données pourront être transmises aux forces de l'ordre pour une mise en place de contrôles plus pertinents ;</p> <p>Promotion de l'éco-conduite ou déplacements doux ;</p> <p>Renforcement des contrôles sur le réseau secondaire et agglomérations.</p>
Partenaires	<p>Association des maires</p> <p>Forces de l'ordre</p>
Supports utilisés	PIV
Contraintes	Pour le PIV, transfert de l'équipement, maintenance et recueil des résultats à charge du demandeur
Objet de la subvention	Acquisition matériels homologués
Montant alloué au PDASR	

FICHE PROJET : ENJEU ALCOOL/STUPEFIANTS

Objectifs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience et convaincre de l'incompatibilité alcool/drogues/conduite ; - Responsabiliser les conducteurs sur leurs consommations conduisant à des comportements destructeurs ; - Rappeler dans le même temps le dispositif contrôle sanction mis en place dans le Département.
Pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter tous conducteurs clients des discothèques à la non consommation alcool /drogue, à l'auto-contrôle, au « conducteur désigné » (S'appuyer sur le témoignage d'accidentés liés à l'alcool et sur leur vie qui a basculé) ; - Mettre en place des campagnes de communication et de proximité dans les lieux festifs et touristiques, les banquets, les CHR..... - Créer, diffuser et faire afficher des campagnes de dissuasion autour de la thématique « alcool /drogue » afin de combattre les idées reçues ; - Privilégier et partager un discours éducatif et préventif commun au travers des opérations de sécurité routière en direction du grand public et des jeunes afin d'assurer une meilleure visibilité de la sécurité routière ; - Impliquer les organisateurs sur les lieux de rassemblements populaires, lors de fêtes comme le 21 juin, le 14 juillet, les Franco-folies de LR et d'autres... - Développer le concept de co-voiturage « sobre » en utilisant les médias gratuits (internet) avec l'appui des associations ; - Organiser des opérations de contrôles coordonnés préventifs.
Partenaires potentiels	<p>Discothèques, bars de nuit , responsables de salle des fêtes communales, débits de boissons....</p> <p>Réseau des animateurs, MILDT, IDSR, addictologues, charge de mission du PASR, Forces de l'ordre</p> <p>Collectivités</p> <p>Associations (voiture & Co, Avenir santé, Animafac, MDE, IA, Président d'Université.....)</p> <p>Centres de récupération de points</p>
Supports utilisés	<p>Ethylotests chimiques et électroniques, démonstration à blanc de tests salivaires, rappel des peines encourues dans le cadre de consommations excessives ou des poli-consommations</p> <p>PQR, Médias</p>
Contraintes	<p>Prévoir les solutions adéquates pour gérer les conducteurs ayant consommé des substances psychotropes et souhaitant regagner leurs véhicules.</p>
Objet de la subvention	<p>Achat matériel homologué</p> <p>Opérations SAM ou Capitaines de soirée</p> <p>Encarts presse</p>
Montant alloué au PDASR	<p>Montant évalué sur présentation devis</p>

Rappel accidentologie alcool-stupéfiants :

Années	2010	2011	2012	2013 (au 30/09)
Nombre total tués	73	61	63	40
Nombre tués alcool-stup	33	31	17	12

Annexe 1 :

FICHE PROJET : ENJEU COMPORTEMENTS A RISQUES

Thématique	<p>Prévenir les accidents dûs aux pertes de vigilance ;</p> <p>Lutter contre les comportements et usages inadaptés à la conduite (consommation abusive d'alcool, stupéfiants, vitesse, prise de médicaments) ;</p> <p>Lutter contre les principaux facteurs aggravants d'accidents : utilisation de « distracteurs » (téléphone, GPS, video).</p>
Pistes d'actions	<p>Recenser les besoins des communes touchées par ces phénomènes (zones rurales et zones d'accumulation d'accidents corporels identifiées dans le département) et mettre en place des alternatives à la sanction adaptées ;</p> <p>Développer l'information dans le cadre d'événements festifs sur les conséquences des délits liés à la vitesse, la consommation d'alcool (risques physiques et judiciaires, assurances)</p>
Partenaires	<p>Association des maires Forces de l'ordre, procureurs Assureurs IDSR et associations</p>
Supports utilisés	Prêt d'un PIV à la demande des communes
Contraintes	Accord préalable des procureurs pour les alternatives à la sanction
Objet de la subvention	
Montant alloué au PDASR	

Annexe 1 :

FICHE PROJET : ENJEU JEUNES

Thématique	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions de prévention dans le domaine du continuum éducatif en ciblant les écoles maternelles, primaires, collèges, lycées et universités ; - Favoriser la création et la mutualisation d'outils pédagogiques régionaux adaptés à la cible jeunes.
Pistes d'actions	<p>Mise en oeuvre d'ateliers spécifiques à chaque niveau de classe sur un territoire (milieu urbain ou rural) : l'élève en tant que passager, piéton, cycliste, conducteur d'un deux roues motorisés, vers la conduite accompagnée et professionnelle ;</p> <p>Poursuite des projets inter-lycées : production d'outils de communication sur les réseaux sociaux ;</p> <p>Animation et réactivation autour du projet éducatif du réseau des correspondants éducation nationale (APER, ASSR, BSR, AAC) ;</p> <p>Organisation d'un programme régional de formation collèges et lycées.</p>
Partenaires potentiels	<p>IA IDSR Collectivités territoriales Prévention Maïf Pôle d'Appui Régional Sécurité Routière Conseils municipaux des jeunes, points infos jeunesse Mutuelles des étudiants</p>
Supports utilisés	<p>Moyens propres pour chaque organisme intervenant Communication via supports utilisés par cette tranche de population (internet, smartphones)</p>
Contraintes	<p>Implication des associations des parents d'élèves</p>
Objet de la subvention	<p>Prestataires suivant demande d'intervention (transports, enseignants conduite, théâtre interactif, outils pédagogiques).</p>
Montant alloué au PDASR	<p>Suivant montant devis fournis</p>

Années	2010	2011	2012	2013 (au 30/09)
Nombre total tués	73	61	63	40
Nombre tués jeunes	20	24	18	12

FICHE PROJET : ENJEU SENIORS

<p>Objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diligenter une étude sur l'approfondissement de l'enjeu « seniors » et d'accidentalité liés aux déplacements des « plus de 65 ans ». • Offrir des sessions de sensibilisation et d'information sur les risques liés à la conduite après 65 ans et plus.
<p>Pistes d'actions</p>	<p style="text-align: center;">MISE EN PLACE D'ATELIERS PLURIDISCIPLINAIRES Élaboration de supports pédagogiques régionaux adaptés aux différents publics des seniors</p> <p>- atelier « réactualisation des connaissances du code de la route » : remise à niveau avec test vidéo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • révision et actualisation de la signalisation routière ; • approche des nouveaux aménagements (giratoires, voies d'insertion, régime de priorités aux intersections). <p>- atelier de sensibilisation aux risques liés à la diminution des capacités et des aptitudes à la conduite sous forme d'animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la capacité à conduire (connaître les effets de l'âge sur la conduite : la vue, le temps de réaction) ; • les conduites à risques (l'alcool, les médicaments, la fatigue et la vigilance) ; • les déplacements alternatifs (co-voiturage, transports en commun, taxi) ; • la sécurité des déplacements en tant que piéton, en tant que cycliste. <p>- atelier « audit de conduite accompagnée » ou « conduite commentée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous la responsabilité d'un l'intervenant référent, 3 personnes à bord d'un véhicule effectuent un parcours comprenant des giratoires, des voies d'insertion ou de sortie 2x2 voies, avec changement de conducteur de façon à commenter ses propres comportements et ceux des autres conducteurs. • organisation d'un parcours commenté en minibus où le chauffeur commente les règles, les gestes et le . . positionnement à adopter en fonction de l'environnement et de la situation de conduite.
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>CCAS des communes, Association des Maires, Conseil Général, Collectivités locales... Inspecteurs des permis de conduire et de la sécurité routière Enseignants de la conduite (auto écoles) Médecins et gérontologues</p>

	Prévention Maïf Clubs ou associations 3è âge (UTL, maisons de quartiers)
Supports utilisés	Mallette pédagogique régionale (à créer en partenariat avec le pôle d'appui SR en DREAL et la Préfecture de Région) Communication lors de « la semaine bleue » Moyens propres unité SR préfecture (IDSR, matériel pédagogique) et DDTM (véhicule double commandes, tests code de la route) Location minibus.
Contraintes techniques et financières	Interventions liées au plan de charge des IPCSR et médecins Communication et élaboration des supports pédagogiques (tests code) Établissement d' un partenariat avec un établissement d'enseignement de la conduite et/ou une association dispensant ce type de formation Évaluation du module pédagogique.
Objet de la subvention	Prestation auto école Location véhicule
Montant alloué au PDASR	Sur présentation devis

Rappel accidentologie seniors :

Années	2010	2011	2012	2013 (au 30/09)
Nombre total tués	73	61	63	40
Nombre tués seniors	17	9	16	12

Annexe 1 :

FICHE PROJET : ENJEU DEUX ROUES MOTORISÉES

Objectifs en direction des adolescents :	- Sensibiliser aux comportements et prises de risques les jeunes conducteurs de cyclomoteurs et scooters (moins de 125 cm ³)
Objectifs en direction des adultes :	- Améliorer la post-formation et les pratiques de conduite des usagers de deux roues motorisés. Expliquer les familles et typologies d'accidents.
Pistes d'actions	<p style="text-align: center;">ATELIERS PEDAGOGIQUES</p> <p style="text-align: center;">Réglementation – Equipements – Maîtrise – Sécurité 2RM</p> <p style="text-align: center;">CONFÉRENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel de la réglementation en vigueur (Permis de conduire, BSR, assurances, nécessité du port d'équipements de sécurité, dangers du déridage) et vulnérabilité des conducteurs de deux roues motorisés au regard de l'accidentologie. • Exercices théoriques sur simulateurs 2 RM pour tester ses connaissances avant de les mettre en application et auto-analyser son comportement. • Rappel de l'importance des équipements de protection individuels, démonstrations d'exercices de secourisme et de prise en charge des victimes. <p style="text-align: center;">ATELIERS PRATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation de conduite sur circuit (tests de freinage d'urgence sur tout type de revêtement, temps de réaction, positionnement sur le véhicule, prise de trajectoire, prise de décision rapide). • Maîtrise du véhicule (maintien du 2RM à faible allure, vitesse adaptée à l'environnement, conduite apaisée, commandes de l'engin, importance du regard). • Reconduction d'opérations « Motard d'un jour » en direction des jeunes permis (Chargé de Mission 2RM – Conseil Général, Associations d'usagers....)
Partenaires potentiels	<p>IA M. Moto et IDSR référents 2RM Motards des forces de l'ordre (BMO) Associations de motards Moto écoles Piste sécurisée (Circuit de Haute Saintonge) ECF SDIS</p>

Supports utilisés	Moyens pédagogiques préfecture (simulateur) Circuit sécurisé
Contraintes techniques et financières	N'accepter que les stagiaires équipés et vérifier les attestations d'assurances Coût de location d'un circuit Retours d'expériences nécessaires pour évaluation des formations
Objet de la subvention	Location du circuit Achat équipements de sécurité Prestation moto écoles Frais de communication des événements
Montant alloué au PDASR	Suivant devis présentés

Rappel accidentologie deux roues motorisés :

Année	2010	2011	2012	2013 (au 30/09)
Nombre total tués	73	61	63	40
Tués 2RM	20	15	13	7

Annexe 1 :	
FICHE PROJET : ENJEU CYCLISTES	
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Partage de l'espace de circulation avec les autres usagers ; • Entretien du vélo et équipement afin de privilégier un mode de déplacement doux.
Pistes d'actions	<p>Mise en place d'une piste d'initiation à la circulation en vélo afin que les enfants puissent mettre en application les règles du code de la route préalablement acquises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtrise du vélo (trajectoire, équilibre, allure à adopter, capacités d'arrêt) ; • savoir cohabiter avec les autres usagers de la route (VL, piétons) ; • connaître et savoir respecter la signalisation verticale (panneaux) et horizontaux (marquage au sol). <p>Mise en place d'ateliers « entretien de son vélo » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ateliers mécaniques (entretien des freins, feux, catadioptres, avertisseurs sonores, pneus) ; - rappel des équipements de sécurité (gilets, casques, rétroviseurs, écarteurs de dangers) ; - rappel des règles élémentaires de sécurité (emprunt des pistes cyclables, doubles-sens cyclables, partage de la rue).
Partenaires potentiels	<p>IDSR Forces de l'ordre Associations (Vélo Ecole, Vive le Vélo, ASPSR, comité départemental de cyclotourisme, Prévention Maïf) Monsieur Vélo IA Collectivités (location vélos libre service, informations pistes et voies cyclables)</p>
Supports utilisés	<p>Piste d'éducation routière Equipements de sécurité</p>
Contraintes	<p>Transport matériel et établissement planning pour la piste Etablir un partenariat avec les associations et équipementiers Etablir un partenariat avec les collectivités locales</p>
Objet de la subvention	<p>Achat équipements sécurité Formation de formateurs ou animateurs</p>
Montant alloué au PDASR	<p>Suivant devis présenté</p>

Rappel accidentologie cyclistes :

Années	2010	2011	2012	2013 (au 30/09)
Nombre total tués	73	61	63	40
Nombre tués cyclistes	3	0	6	1



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Annexe 2 :

PROJET BILAN

Nom du porteur d'action ou projet (association, collectivité, entreprise,...)	
Intitulé de l'action	
Descriptif sommaire	
Montant de la subvention accordée : Etat : Conseil Général :	
La totalité des crédits alloués a-t-elle été totalement consommée conformément aux prévisions ? Si non, pourquoi ?	
Quel partenariat avez vous mis en place ?	

Ce partenariat a-t-il été satisfaisant au cours des différentes phases du projet ?	
L'action a t-elle été conduite dans son intégralité ? A-t-elle été remaniée ? Si oui, pourquoi ?	
Le calendrier envisagé a-t-il été respecté? A quelle (s) cause (s) convient-il d'imputer un éventuel retard ?	
D'autres moyens, en qualité et en volume, auraient-ils été plus appropriés pour réaliser (ou pour participer à) l'objectif poursuivi ? Lesquels ?	
Proposez une analyse quantitative des résultats obtenus (mentionnez les chiffres significatifs permettant de mesurer les résultats du projet)	
Proposez une analyse qualitative des résultats obtenus	
Analysez les éventuels écarts entre résultats attendus et résultats réels (causes possibles : défaillances, manque de pertinence, de motivation, de moyens, problème de cohérence, etc...)	

Le projet a-t-il eu des effets imprévus (positifs ou négatifs) ? Si oui, lesquels ?	
L'activité engendrée par le projet sera t-elle poursuivie ? Si oui, sous quelle forme, dans quel cadre et avec quels moyens ? Si non, pourquoi ?	
Comptez vous déposer un dossier de subvention pour un nouveau projet de même type ? Quelle en serait la finalité ?	
Quel impact le projet a-t-il eu auprès de vos différents partenaires, auprès du public ? (vous joindrez tout document pertinent, coupures de presse par exemple)	
Quelle stratégie de communication avez-vous développée pour faire connaître votre projet et mettre en valeur à travers lui, votre activité ?	
Commentaires, remarques, observations éventuel (le)s	